Sainte-Anne-de-Sorel

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le **lundi 2 septembre 2025 à compter de 19 h 30**, le Conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Déro-2025-03
Propriété située au 1335, chemin du Chenal-du-Moine

L'objet de la demande : Distance de la génératrice permanente au bâtiment principal.

• Consiste à régulariser la distance d'une génératrice permanente à un bâtiment principal à 1.12 m au lieu de 3 m, tel que prescrite au chapitre 7 de la section 2 à l'article 95 alinéa 15, paragraphe d) du règlement de zonage n^{o} 439-2009.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 8 août 2025.

Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
directeur général et greffier-trésorier